# ANNEXE : FICHE TECHNIQUE DE MISE EN ŒUVRE

1. **Programmation 2024-2025**

Le comité de pilotage régional a sélectionné quatre films sur la liste nationale du CNC et un film parmi ceux soutenus par la Région Île-de-France :

***Les Lumières de la ville*** de Charlie Chaplin (États-Unis – 1931)

***Black Harvest*** de Robin Anderson et Bob Connolly (Australie, France, Royaume-Uni, Papouasie-Nouvelle Guinée – 1993)

***The Host*** de Bong Joon-ho (Corée du Sud – 2006)

***A l’abordage*** de Guillaume Brac (France – 2021)

***Freda*** de Gessica Généus (Haïti, Bénin, France – 2021, film soutenu par la Région)

Chaque établissement choisit dans cette liste une programmation de trois films au minimum. **Les professeurs s’engagent à montrer à leurs classes la totalité de la programmation choisie.**

# Modalités d’inscription.

La campagne d’inscription est ouverte du **29 août au 13 septembre 2024** selon la procédure établie ci-dessous.

* **Accès au formulaire** sur la page dédiée du site académique https://www.ac- versailles.fr/lyceens-et-apprentis-au-cinema-124070. La page renvoie au site d’inscription géré par le partenaire culturel ACRIF. Il est d’abord demandé de créer le compte utilisateur de l’établissement (un seul compte par établissement.
* **Formulation et enregistrement de la demande** : pendant toute la durée d’ouverture de la campagne d’inscription, le formulaire peut être renseigné, complété ou modifié à tout moment avant enregistrement et envoi au chef d’établissement**.**
* **Validation** : après enregistrement, le formulaire est envoyé au chef d’établissement dans un courriel. Le chef d’établissement peut, au besoin, modifier le formulaire. Il valide la demande d’inscription depuis le formulaire. **Cette validation est indispensable pour finaliser l’inscription de l’établissement.**

Important : le nombre de classes par établissement n’est pas limité. Cependant, l’inscription des classes ne sera effective qu’à réception d’un courriel de confirmation envoyé fin septembre par l’ACRIF. Il convient donc de **présenter les classes à inscrire par ordre de priorité**.

Au-delà de six classes, le professeur coordinateur motivera la demande auprès de la Délégation Académique à l’Education Artistique et à l’Action Culturelle (DAAC) en adressant un courriel à [ce.daac@ac-versailles.fr](mailto:ce.daac@ac-versailles.fr) et [amelie.aimedieu@ac-versailles.fr.](mailto:amelie.aimedieu@ac-versailles.fr)

# Formation

Les enseignants sont accompagnés dans leur démarche pédagogique par une formation proposée par la coordination régionale dans le cadre du Plan Académique de Formation. Pour garantir la qualité des projets menés en classe, il est indispensable qu’au moins un professeur par classe inscrite au dispositif *Lycéens et apprentis au cinéma* participe à cette formation.

**> Rappel :** L**es inscriptions sont collectives pour l’ensemble de la formation**. Le chef d’établissement doit inscrire les enseignants par l’intermédiaire de la plateforme GAIARESPO.

# Le parcours de formation « Lycéens au cinéma » se compose de deux dispositifs obligatoires :

* 1. **Un stage** d’une journée, intitulé *Lycéens au cinéma* – *Projections* au cours duquel les œuvres au programme seront projetées dans une salle de cinéma partenaire et présentées de façon problématisée par un intervenant.

**Ce module propose au choix trois sessions d’une journée** qui auront lieu avec le même contenu au cinéma Le Méliès de Montreuil (93) aux dates suivantes : jeudi 3, vendredi 4 et lundi 7 octobre 2024. La session choisie sera à indiquer **impérativement** sur GAIA, lors de l’inscription au PAF.

* 1. **Un module** de deux journées, intitulé *Lycéens au cinéma* – *Conférences* qui aborde les films de la programmation à partir de problématiques transversales. **Ce module propose au choix trois sessions de deux journées** qui auront lieu avec le même contenu aux dates suivantes :
* les 8 et 15 octobre 2024 au cinéma Le Méliès (93),
* les 7 et 14 novembre 2024 à l’espace Jean-Vilar d’Arcueil (94)
* les 8 et 15 novembre 2024 à l’espace Jean-Vilar d’Arcueil (94).

La session choisie sera à indiquer **impérativement** par le chef d’établissement lors de l’inscription sur GAIA.

Les inscriptions aux formations commenceront le 1er septembre 2024

# Actions complémentaires

* + L’ACRIF propose à chacune des classes inscrites de bénéficier d’interventions de professionnels du cinéma. Ces interventions ont lieu en classe et portent sur une question de cinéma abordée dans le cadre du projet de la classe défini par l’équipe pédagogique. Les modalités de l’intervention sont fixées en amont avec l’équipe pédagogique. Les demandes d’intervention se font en ligne sur le site de l’ACRIF : [www.acrif.org.](http://www.acrif.org/)
  + L’ACRIF propose également des ateliers, des parcours de cinéma ou des participations à un festival. Les demandes de participation à ce type de manifestation se font en ligne sur le site de l’ACRIF : [www.acrif.org.](http://www.acrif.org/) Les actions sont ensuite élaborées en concertation avec l’équipe pédagogique.
  + Les établissements peuvent également concevoir des actions conduites en équipe interdisciplinaire et en partenariat dans le cadre des **PACTE** (cf. circulaire de référence). La date limite de dépôt des dossiers sur ADAGE est fixée au 11 septembre.

# Modalités financières

Une participation financière de 3 euros par élève et par film est demandée aux lycées. La part collective du pass culture peut servir à financer cette participation, sous réserve de l’accord de la salle de cinéma partenaire.

Le CNC, la Région Île-de-France et la DRAC Île-de-France prennent en charge financièrement

l’édition des copies, les documents pédagogiques à destination des enseignants et des élèves, les actions complémentaires proposées aux classes et la formation continue des professeurs, avec le soutien de l’académie de Versailles.

Les transports restent à la charge des lycées. Néanmoins, après analyse des besoins éventuels de transport des établissements les plus éloignés de leur salle de cinéma partenaire, la coordination régionale pourra prendre en charge une partie de ces frais, dans la limite du plafond qui a été fixé pour l’ensemble des départements franciliens à 10% des inscrits.

Pour toute information complémentaire sur le dispositif *Lycéens et apprentis au cinéma*, il est recommandé de contacter la délégation académique à l’éducation artistique et l’action culturelle : [ce.daac@ac-versailles.fr](mailto:ce.daac@ac-versailles.fr) et [amelie.aimedieu@ac-versailles.fr](mailto:amelie.aimedieu@ac-versailles.fr) / 01.30.83.45.61.